



COMMUNIQUE

La Commission Electorale Indépendante (CEI) porte à la connaissance de la population ivoirienne que la période de réception des réclamations, dans le cadre du traitement du contentieux de la liste électorale, qui a débuté le 1^{er} juin pour s'achever le 10 juin 2023, **est prorogée jusqu'au jeudi 15 juin 2023 inclus, sur le territoire national.**

La liste des réclamations sera affichée au sein de chaque Commission électorale locale (CEL), le vendredi 16 juin 2023.

Par conséquent, **les observations sur les réclamations seront reçues du samedi 17 au mercredi 21 juin 2023 inclus.**

Ces ajustements de délais, opérés à la demande des acteurs politiques, visent à prendre en compte et traiter les préoccupations de l'ensemble des parties prenantes au processus électoral.

La Commission Electorale Indépendante compte sur le civisme de toutes et de tous pour la conduite à bonne fin de cette phase de mise à jour de la Liste électorale.

Fait à Abidjan, le 10 juin 2023

Pour la Commission centrale
 Le 1^{er} Secrétaire Permanent adjoint
 Porte-parole de la CEI



Emile EBROTTIE
 Emile EBROTTIE

Commission Electorale Indépendante - CEI

Bvd Latrille, Route du Zoo - Résidence Angoua - Abidjan Cocody II Plateaux 08 BP 2648 Abidjan 08
 Téléphone : +225 27 22 40 09 90 - Fax : +225 27 22 40 09 92 - Site Internet : www.cei.ci